

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 novembre 2022

Etaient présents : Mmes Canet Nadine et Gardien Raymonde, MM. Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Gommier Guillaume, Mauduit Michel, Neuvy François, Perry Antony, Poteloin Stéphane et Trabach Franck.

Excusé : M. Sécheresse Jean

Secrétaire de séance : Trabach Franck

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Réunions extérieures :

- Symctom : Retard sur la mise en place de la redevance incitative. L'année 2024 sera l'année de transition pour mise en application définitive 2025.

- Conseil d'école : Révision du règlement intérieur
Point sur les activités et sorties.

- Conseils communautaires (Communauté de Communes) :

21 septembre : - Désignation de deux membres pour siéger à la CLECT.

- Réflexion en cours sur l'évolution du financement de l'école privée du Blanc.

- La CdC demande une délibération sur le principe de réversion de la partie communale de la taxe d'aménagement. Elle ne collectera que la partie des taxes provenant des zones économiques laissant le solde aux communes.

9 novembre : - Révisions des différents tarifs d'activités au sein de la CdC.

- Demande de dérogation d'ouvertures dominicales par les commerçants du Blanc afin de passer de 5 à 12 dimanches par an.

- 6 communes vont bénéficier du fonds d'investissement dont Néons pour les travaux de la salle des associations.

- Syndicat des eaux :

- Point sur les travaux de Nesmes

- Mise en service du forage des Menottes à Saint Hilaire sur Benaize.

Délibérations :

- Délibération prise et approuvée à l'unanimité d'annuler la délibération N°2022-19 portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- Délibération prise et approuvée à l'unanimité pour une participation de 20 € aux frais de chauffage pour les cours de yoga dans l'ancienne école pour la période du 15 octobre au 15 avril.

- Délibération prise et approuvée à l'unanimité concernant la prise en charge d'une partie de la complémentaire obligatoire de la protection sociale des agents communaux, la participation est fixée à 15€/agent/mois pour la prévoyance et 20€/agent/mois pour la santé.

- Délibération prise approuvée à l'unanimité pour le principe de reversement de 100 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes pour les projets

réalisés au sein des zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes ainsi que pour tous les autres projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par celle-ci, ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

Situation budgétaire : Surtout marquée par l'augmentation du coût de l'énergie.

Arbre de Noël : En raison des travaux en cours sur la salle des associations, il se déroulera à l'ancienne école le dimanche 18 décembre avec la prestation d'un conteur pour une trentaine d'enfants concernés.

Pour les seniors, les colis seront distribués à partir du 18 décembre.

Questions diverses :

- Des plantations ont été réalisées sur le terrain communal à côté des ateliers Duo.
- Le chantier de toiture est en cours sur la salle des associations.
- Travaux d'installation de la fibre en cours de finalisation.
- Le chemin de la Camusetterie a été remis en état suite à l'exploitation de parcelles de bois.
- La Communauté de Communes s'étant équipée d'un lamier « léger » de débroussaillage, pourrait en faire bénéficier les communes avec un tarif adapté.

- Monsieur Champigny informe le conseil municipal du courrier de Mme Marie-Hélène BOIREAU concernant la parcelle ZH0018 appartenant à la commune.
Mme BOIREAU est propriétaire de la parcelle ZH0081 qui entoure la parcelle ZH0018.
Il indique que la parcelle ZH0018 fut concédée gratuitement à la commune par M. BAUDUSSEAU, grand-père de Mme BOIREAU, pour y implanter le puits qui desservait en eau potable le hameau de la Carlière.
Il est proposé au conseil de céder gratuitement la parcelle ZH0018 à Mme BOIREAU.
Monsieur Champigny se retire du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord pour céder gratuitement la parcelle ZH0018 d'une superficie de 80 m² à Mme Marie-Hélène BOIREAU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 22h15.